

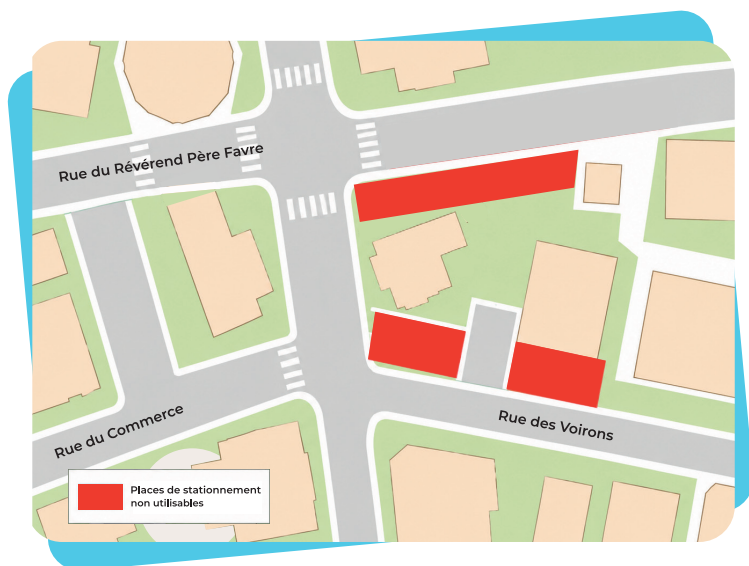
Info riverains



AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE

Dans le cadre de l'aménagement
du centre-ville, tout stationnement
sur les espaces indiqués
sur le plan ci-dessous sera

interdit à partir du lundi 22 juin 2026.



À partir du lundi 22 juin 2026 :

- Des barrières seront installées pour délimiter les espaces concernés.
- Verbalisation possible en cas de non-respect des consignes.

A noter que, d'autres stationnements sont disponibles dans un périmètre proche (liste complète disponible sur www.ville-la-grand).

Vous remerciant par avance pour votre compréhension et le respect de ces mesures au service de l'intérêt général.

La Mairie de Ville-la-Grand